

TRANSMIS LE 07/10/24  
REÇU LE 07/10/24  
AFFICHÉ LE  
NOTIFIÉ LE  
PUBLIÉ LE 08/10/24  
EXÉCUTOIRE LE 08/10/24

2024/...



## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

### SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2024

#### DÉLIBÉRATION N°06

**OBJET : FINANCES – ADMISSION EN NON VALEUR - CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES  
- BUDGET VILLE.**

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,  
L'an deux mil vingt-quatre, le 3 du mois d'octobre à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

#### Groupe J'AIME FRANCONVILLE

**M. le Maire** : Xavier MELKI.

**Adjoint au Maire (\*)** : Marie-Christine CAVECCHI, Xavier DUBOURG, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

**Conseillers Municipaux (\*)** : Henri FERNANDEZ, Laurie DODIN, Franck GAILLARD, Bruno DE CARLI, Françoise GONZALEZ, Sophie FERREIRA, Hervé GALICHET, Stéphane VERNEREY, Ginette FIFI-LOYALE, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Jacques DUCROCQ, Valentin BARTECKI, Alain MAKOUNDIA.

#### Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

**Conseillers Municipaux (\*)** : Marc SCHWEITZER, Yohan KAJDAN.

#### Groupe FRANCONVILLE EN ACTION !

**Conseillers Municipaux (\*)** : Françoise LASCOT, Vincent MULOT.

#### Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE.

**Conseillers Municipaux (\*)** : Florent BATIER.

#### ABSENTS ayant donné Procuration

**Groupe J'AIME FRANCONVILLE** :

Roland CHANUDET : Henri FERNANDEZ

Florence DECOURTY : Nadine SENSE

Thierry BILLARAND : Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO

Maryem EL AMRANI : Laurie DODIN

Rachel SABATIER GIRAULT : Sabrina FORTUNATO

Marion WERNER : Claire LE BERRE

**Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE** : Océane USTASE : Florent BATIER.

#### ABSENTS

**Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE** : Pasionaria ENEDAGUILA (Absente excusée)

**Secrétaire de séance** : Sabrina FORTUNATO.

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal, convoqué le 26 septembre 2024, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

\*\*\*\*\*

(\*) Par ordre du tableau et par groupe



## CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2024 DÉLIBÉRATION n°06

**OBJET : FINANCES – ADMISSION EN NON VALEUR - CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES  
- BUDGET VILLE.**

### Le Conseil municipal

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les seuils de poursuite par redevables définis par la délibération du 23 septembre 2010 et la convention afférente,

**VU** la délibération du Conseil municipal du 21 mars 2024 adoptant le budget primitif de la commune pour l'exercice 2024,

**CONSIDÉRANT** les états des créances irrécouvrables remis à Monsieur le Maire par la Comptable Publique, d'un montant total de 49 559 euros,

**CONSIDÉRANT** que l'admission en non-valeur des sommes indiquées ci-dessous n'implique pas l'abandon total des créances, qu'en conséquence, si des possibilités de recouvrement existaient par la suite, il appartiendrait à la Comptable Publique de faire toute diligence pour obtenir leur paiement.

**APRÈS** avis de la Commission Ressources et Développement en date du 19 septembre 2024,

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

**Après en avoir délibéré à l'unanimité des votants le Conseil municipal :**

**Article 1<sup>er</sup> :** **DECIDE** d'admettre en non-valeur au titre des produits irrécouvrables, la somme de 49 559 € correspondant au détail suivant :

- Répartition des non valeurs par année d'émission de titres :



Ville de Franconville la Garenne (95130)  
**Finance**

Question n°06 du CM en date du 03/10/2024- P2/3

Année	Montant
1996	5 395,49 €
1997	1 736,05 €
1998	2 596,60 €
1999	1 570,76 €
2000	1 782,13 €
2001	2 106,99 €
2002	1 544,31 €
2003	1 309,51 €
2004	466,82 €
2005	655,72 €
2006	2 148,43 €
2007	2 231,26 €
2008	818,28 €
2009	1 466,81 €
2010	3 805 €
2011	8 969,19 €
2012	1 733,49 €
2013	1 450,91 €
2014	927,98 €
2015	1 381,93 €
2016	807,75 €
2017	744,51 €
2018	1 136,50 €
2019	916,84 €
2020	1 838,24 €
2021	17,50 €
<b>Total</b>	<b>49 559 €</b>

- Répartition des non valeurs par activité



Par délégation du Maire  
L'Adjoint au Maire  
D. ALAIN VERBASSE



Question n°06 du CM en date du 03/10/2024- P3/3

Ville de Franconville la Garenne (95130)

**Finance**

Activité	Montant
Culture	348,43 €
Crèche	595,15 €
Études surveillées	352,97 €
Restauration scolaire	5 427,80 €
Classes de découverte	120,69 €
École de musique	2 517,72 €
Médiathèque	1 160,96 €
Centres de loisirs	8 687,38 €
Centres de vacances	441,68 €
Centre Municipal de Santé	20 391,83 €
Occupation du domaine public	232,70 €
Restauration adultes	215,17 €
Produits divers	1 271,09 €
Redevances enlèvement ordures ménagères	3 550,07 €
Revenus des immeubles	4 154,71 €
Sport	90,65 €
	<b>49 559,00 €</b>

**Article 2 : PRÉCISE** qu'en application des dispositions des articles R.421.1 à R.421.5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

**Article 3 : PRÉCISE** que le Maire et/ou la Comptable Publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**A l'unanimité des votants**

Pour : 38 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
Xavier MELKI  
Maire de Franconville-la-Garenne  
Conseiller régional d'Ile-de-France



# Acte à classer

DEL3102024Q6

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2024-10-07T17-15-24.00 ( MI256018174 )

Identifiant unique de l'acte : 095-219502523-20241003-DEL3102024Q6-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : FINANCES - ADMISSION EN NON VALEUR - CRÉANCS NON RÉCOUVRABLES  
- BUDGET VILLE.

Date de décision : 03/10/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires  
7.1.5. autres actes budgétaires : transferts de crédits, etc...

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 06 - FIN - Non valeur .PDF Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 07/10/24 à 17:15

Par SADEQ Fatiha

Transmis

Date 07/10/24 à 17:15

Par SADEQ Fatiha

Accusé de réception

Date 07/10/24 à 17:22

